

**natran**

Le cœur de  
vos énergies

## WEBINAIRE

16 décembre 2025

Transport inter-régional de CO<sub>2</sub>

Lancement de l'Appel à  
Intérêt du marché



# Règles de bon fonctionnement



**Ce webinaire est enregistré. Il sera disponible, dans les prochains jours, en replay sur la page internet de NaTran dédiée à la démarche.** En participant à ce webinaire, vous consentez à être enregistrés pour les besoins de capture d'une vidéo qui sera disponible en replay sur le site internet de NaTran.



**Microphones coupés**



**Posez vos questions dans la rubrique Q&R : précisez dans la question « NOM Prénom, entité, question ». Les questions seront publiées au fil de l'eau.**



**Nous répondrons à toutes les questions, soit en direct (à l'écrit ou à l'oral), soit sur notre site Internet NaTran ultérieurement**

# Agenda du webinaire

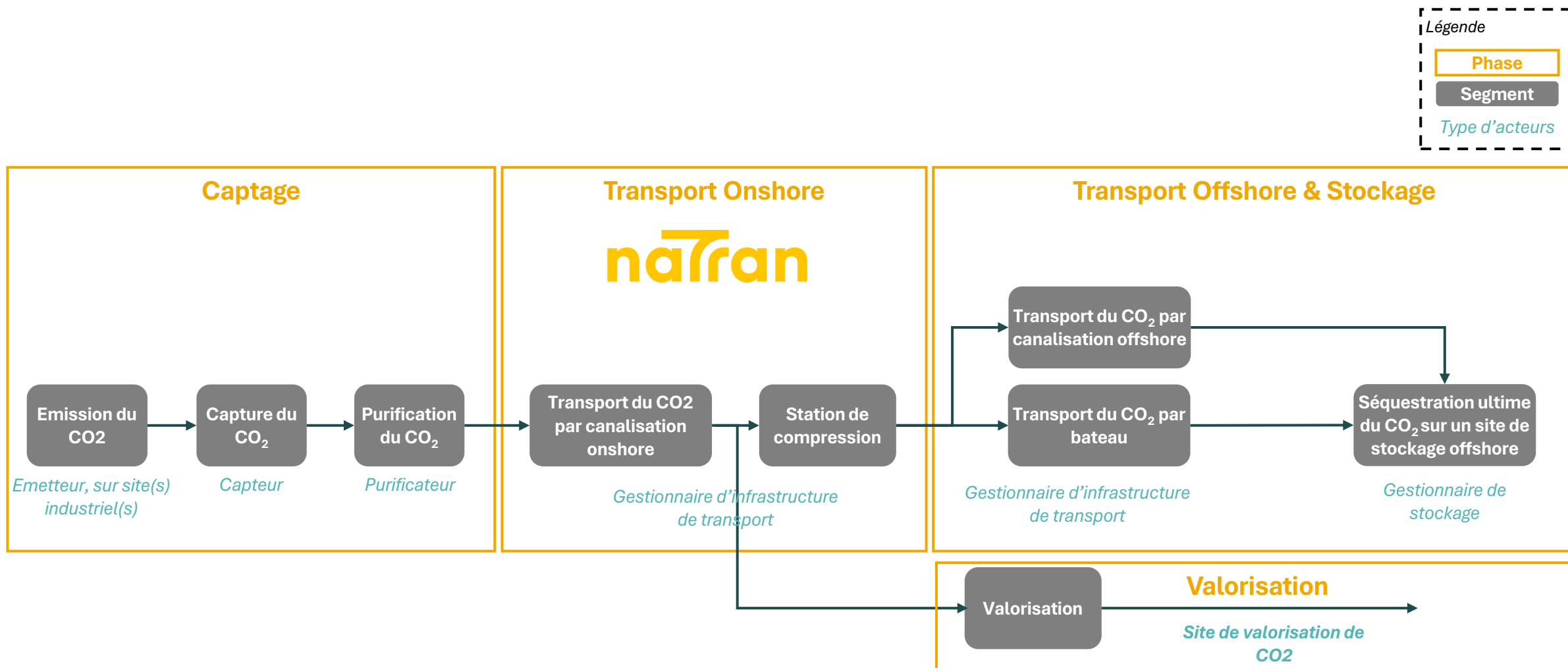
- ❖ Règles de bon fonctionnement, Stéphane MAUREL
- ❖ Introduction, Geoffroy ANGER
- ❖ La décarbonation de l'industrie en France et l'approche territoriale, Pierre-Yves LE STRAT
- ❖ Les caractéristiques de l'infrastructure, Stéphane MAUREL
- ❖ Les étapes du développement du projet, Pierre-Yves LE STRAT
- ❖ Le fonctionnement de l'AMI, Pierre-Yves LE STRAT
- ❖ Nos réponses à vos questions

---

# Introduction

Geoffroy Anger

# Le positionnement de NaTran sur la chaîne CCUS



---

# Le contexte

# La décarbonation de l'industrie en France

# 1

# Décarbonation de l'industrie : une trajectoire nationale à mettre en œuvre

## CCS

### un levier clé nécessaire à la neutralité carbone

- Solution pour des secteurs difficiles à décarboner
- Soutien aux puits de carbone naturel (BECCS)



  
 MINISTÈRE  
 DE L'ÉCONOMIE,  
 DES FINANCES  
 ET DE LA SOUVERAINETÉ  
 INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

## État des lieux et perspectives de déploiement du CCUS en France

Juillet 2024



### Objectif : baisse des émissions industrielles de 45% en 2030, puis neutralité carbone en 2050

- D'abord : déploiement de chaînes CCS pour 2030 au niveau des **hubs portuaires** concentrant des émissions difficiles à abattre
- Puis : captage pour les émetteurs plus diffus, développement de **nouveaux hubs CO2 par prolongement des infrastructures de transport de CO2 (vallées CO2)**
- Enfin : un **réseau d'infrastructures CO2 à l'échelle nationale et européenne**, le développement d'émissions négatives...

2030  
4 à 8 Mt CO2/an

2030-2040  
12 à 20 Mt CO2/an

2040-2050  
30 à 50 Mt CO2/an

# 2024 – 2025 : des leviers et des levées de frein pour développer les chaînes CCS

L'Etat a signé des accords avec le Danemark (23 GtCO<sub>2</sub> de capacité) et la Norvège (80 GtCO<sub>2</sub>) permettant de transporter et stocker du CO<sub>2</sub> dans ces pays



## Lancement du dispositif GPID en 2024

- Attente des résultats de l'appel d'offre GPID 2024
- Consultation réalisée entre mai et septembre 2025 pour un nouvel AO GPID début 2026

## Travaux législatifs en 2026 annoncés sur le marché et les infrastructures CO<sub>2</sub> par la Commission européenne

- Vise à créer un cadre cohérent et favorable aux investissements CCUS
- Consultation publique en amont en cours (limite janvier 2026)





---

# Le projet de NaTran

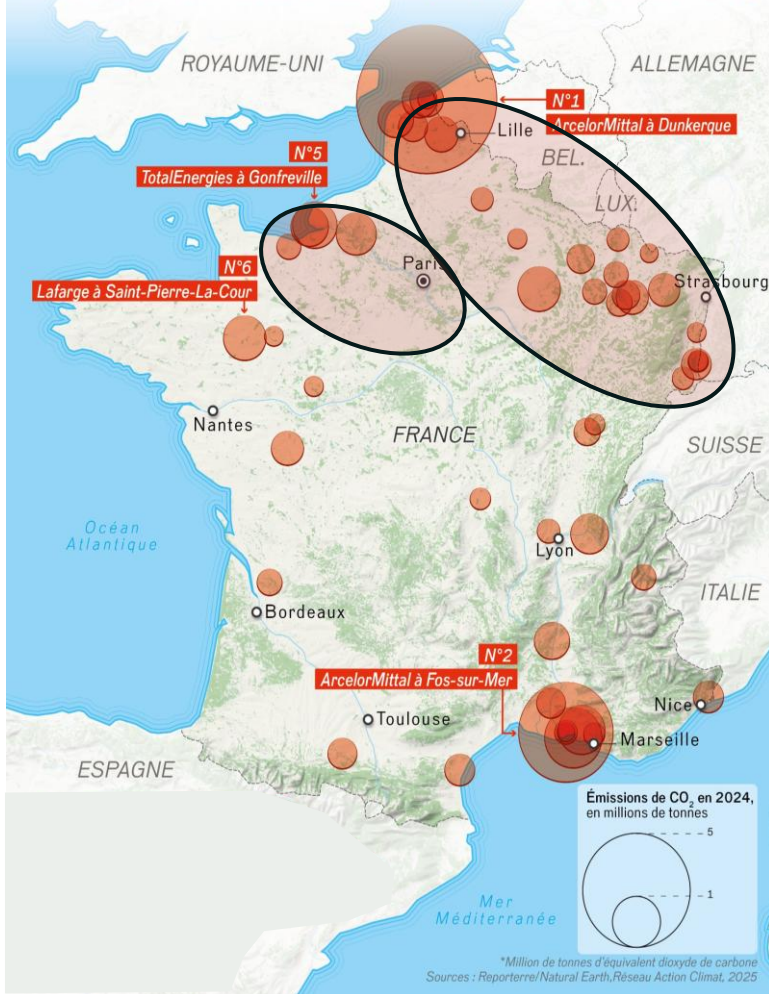
## L'approche territoriale

2

# Le transport de CO<sub>2</sub>,

## Une offre de logistique compétitive pour les territoires grâce aux économies d'échelles

### Les 50 sites industriels les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>



### Le constat :

- Des émissions centralisées sur des zones industrielles portuaires qui sont des exutoires pour l'export de CO<sub>2</sub> vers des stockages permanents
- Mais aussi des industriels émetteurs relativement éloignés de ces hubs, incluant des sources de CO<sub>2</sub> biogénique, ou des projets de valorisation de CO<sub>2</sub> (e-SAF, e-fuel, e-méthanol...) et **sans visibilité de solution de transport de CO<sub>2</sub>**
- **Avec un enjeu : disposer de chaînes CCUS et donc un transport de CO<sub>2</sub> le plus compétitif possible**

### La réponse de NaTran :

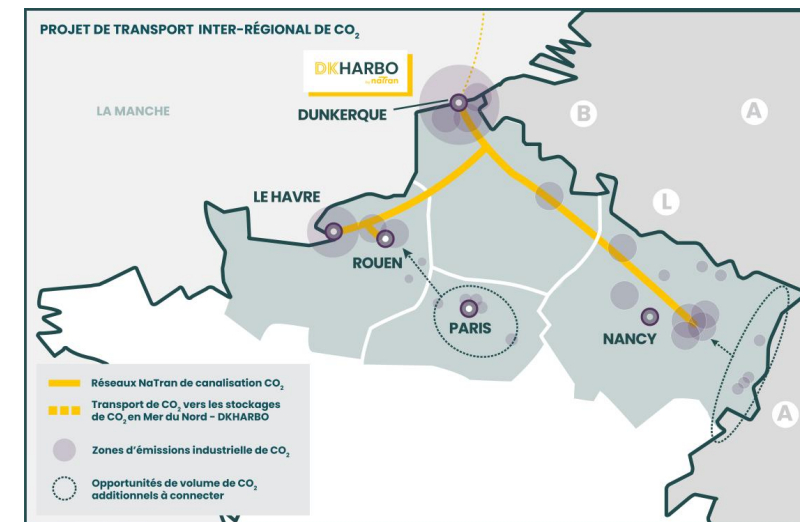
- ✓ Le développement d'une infrastructure mutualisée au nord de la France pour agréger les volumes et offrir une logistique compétitive de transport de CO<sub>2</sub> grâce aux économies d'échelles
- ✓ Avec un atout majeur : un projet de hub d'export par pipe offshore à grande échelle depuis Dunkerque (partenariat NaTran / Equinor) vers des capacités de stockage en Mer du Nord



# L'intérêt de répondre à cet AMI

## Inscrire son/ses projets CCUS dans un projet d'infrastructure :

- ✓ **mutualisé**, en open-access, offrant des **perspectives d'économies d'échelles**
- ✓ Développé **en concertation avec les acteurs du marché**
- ✓ Développé par un **acteur indépendant** (séparation des activités)
- ✓ Avec un **accès des tiers au réseau non-discriminatoire**
- ✓ Avec une **transparence** : règles de participation au processus de développement et des règles d'accès identiques pour tout le monde



- Vous disposerez d'une des **conditions nécessaires à la candidature au dispositif GPID** de France 2030. En effet, l'infrastructure proposée est incluse dans un projet labellisé PCI par l'UE (projet EU2NSEA) et peut disposer de **fonds européens CEF-E** pour le financement des études et des investissements.
- **Vous disposerez de conditions et évaluations de coûts de transport de CO2** aux différents stades de développement, pour évaluer la viabilité de votre projet et candidater aux dispositifs d'aides européens (Innovation Fund...)

---

# Le projet de NaTran

## Les caractéristiques de l'infrastructure proposée

3

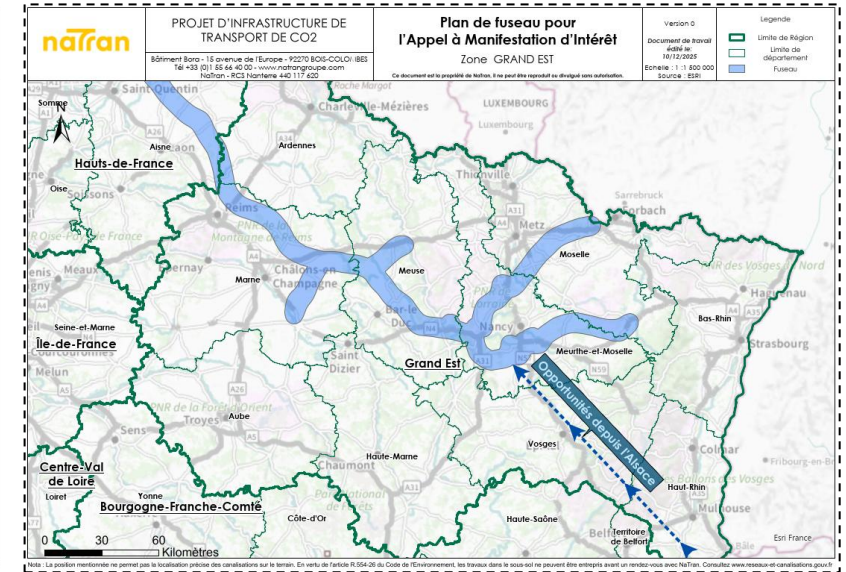
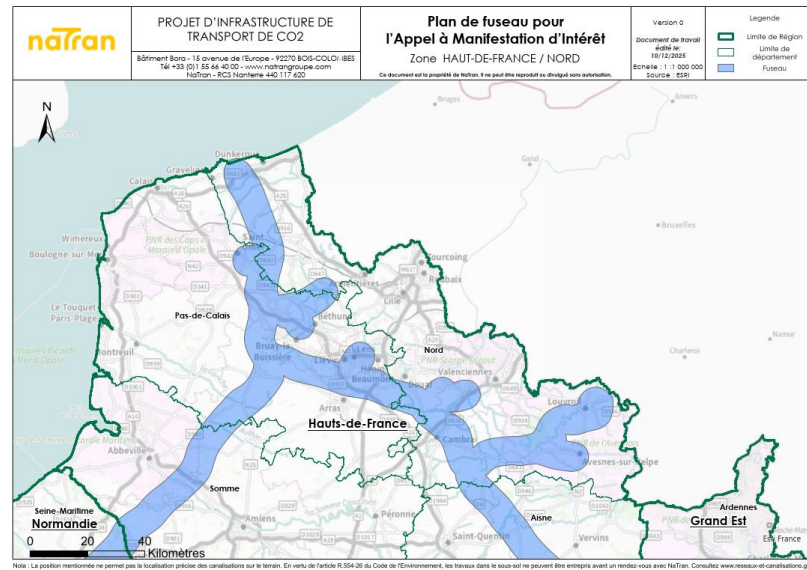
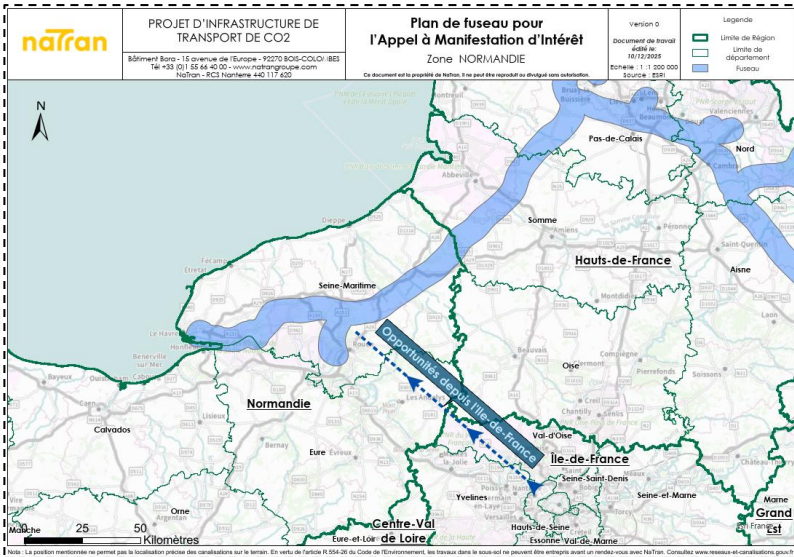


# Le tracé évalué à ce jour

## Régions Normandie et Île-de-France

## Région Hauts-de-France

## Région Grand Est



Note : La position mentionnée ne permet pas la localisation précise des canalisations sur le terrain. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous avec Nafran. Consultez [www.reseau-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseau-et-canalisation.gouv.fr)

Note : La position mentionnée ne permet pas la localisation précise des canalisations sur le terrain. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous avec Nafran. Consultez [www.reseau-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseau-et-canalisation.gouv.fr)

## Conditions qui s'appliquent à tous pour garantir :

- L'intégrité et la sécurité des ouvrages dans le temps
- L'opérabilité et la fiabilité du système
- L'inter opérabilité avec les systèmes de transport adjacents

## Spécification de qualité du CO2 qui s'applique à l'entrée et la sortie du réseau :

- **Spécification préliminaire proposée qui sera échangée avec les parties intéressées**
- **Intègre les seuils de composants suivants :** CO2 (> 96%), H2 , N2, Ar, CH4, CO, O2, H2S, SO3, SOx, COS, DMS, méthyl-Mercaptan, S total, NOx, HCN, H2O, éthanol, méthanol, MEG, TEG, composés amine, NH3, acide acétique, formaldéhyde, acétaldéhyde, autres composés aldéhyde, hydrocarbures aromatiques (C6-10), BTEX, hydrocarbures aliphatiques (C2-8 et C9-10), COV, mercure, cadmium, thallium, particules solides.
- Conforme aux normes existantes et en travaux
- Issue d'études et de R&D, dont certaines encore en cours

## Spécifications sur les conditions de pression et de température

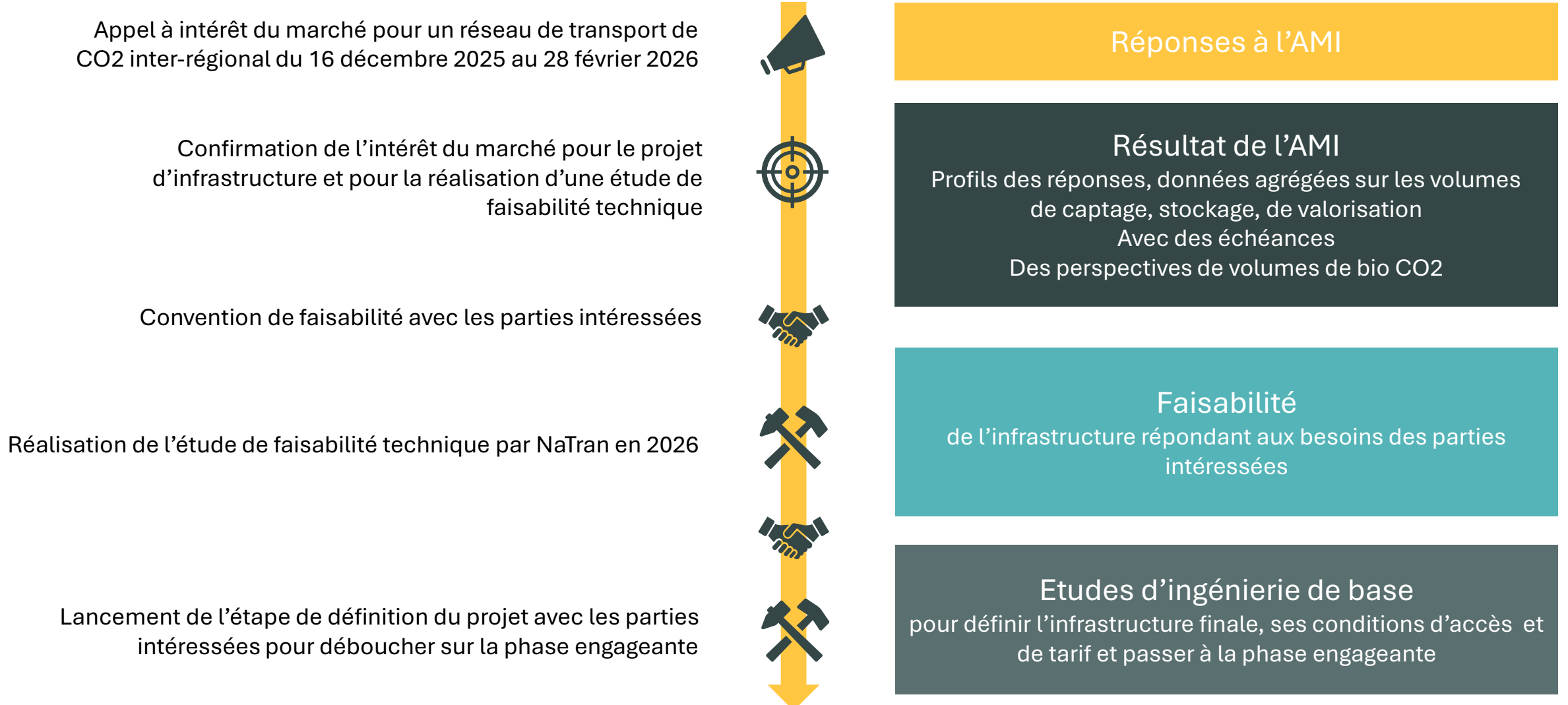
- Pmax (PMS): **35 barg**
- Plage opératoire de fonctionnement : **18 à 35 barg**

---

# Les étapes du développement

# 4

# Processus de développement du projet : basé sur des besoins exprimés - Détail de la phase non-engageante



---

# Le fonctionnement de l'AMI

5

# Appel à Manifestation d'Intérêt du Marché : en bref



## Périmètre

Les régions Hauts-de-France, Grand Est, Normandie et Île-de-France, même si pas à proximité immédiate du fuseau présenté



## Cibles, quelles que soient les maturités des projets

- Les sites industriels ayant des projets de captage de CO2 (fossile ou biogénique),
- Les projets de valorisation de CO2 (CCU) quel que soit leur niveau de maturité
- Les projets d'autres modes de transport, dont les terminaux multimodaux de CO2 permettant une collecte en amont de la chaîne, notamment sur des sources plus diffuses de CO2 biogénique
- Les projets de stockages souverains



**Lancement AMI : 16/12/2025 - Durée de l'AMI : du 16/12/2025 au 28/02/2026**



**Réponses en ligne sur la page internet NaTran de l'AMI : [lien](#)**

# AMI : réponse à travers le formulaire en ligne

<b>Information de l'entreprise et contact</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom, Adresse,</li><li>• Personne à contacter, Fonction</li><li>• Coordonnées</li></ul>
<b>Information sur le projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom du ou des sites</li><li>• Adresses précises</li><li>• Type de site : Emetteur/Valorisation/Logistique CO2, terminal d'export / Stockage souverain</li><li>• Emetteur direct ou représentant</li><li>• Etat d'avancement du projet</li></ul>
<b>Besoin de transport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volume/Débit de CO2 à transporter pour chaque site</li><li>• Échéance de besoin</li></ul>
<b>Si émetteur de CO2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• % de CO2 biogénique à terme</li><li>• Si connus: point(s) de sortie du réseau souhaité(s) et débit(s) associé(s)</li></ul>
<b>Précisions et remarques sur le projet et le besoin</b>	Sur les profils de débits, caractéristiques/qualité du CO2, contraintes des conditions opératoires...

✓ Les réponses à l'AMI sont confidentielles. Un NDA pourra être proposé aux parties qui le souhaitent



## L'équipe projet vous recontactera pour :

- Répondre à vos questions
- Préciser le besoin
- Proposer les conventions d'expression de besoin pour l'étude de faisabilité



## Opportunité de mises en contact entre acteurs si souhait des parties

- Emetteurs / Point d'export
- Emetteurs / Projets de valorisation
- Emetteurs ou utilisateurs de CO2 / Logistique complémentaire

---

# Vos interlocuteurs NaTran

**Région Hauts-de-France et Grand Est**

**Xavier Cordier et Jérôme Guichard**

**Région Normandie et Île-de-France**

**Chrystel Machu**

**Boîte mail du projet : [blg-grt-dd-osco2link@natrangroupe.com](mailto:blg-grt-dd-osco2link@natrangroupe.com)**

---

# Réponses à vos questions





# natran

**Siège social**

Immeuble Bora  
6, rue Raoul Nordling  
92270 Bois-Colombes

Tél. : 01 74 65 76 87  
[contact@natrangroupe.com](mailto:contact@natrangroupe.com)  
[www.natrangroupe.com](http://www.natrangroupe.com)

16 Décembre 2025